

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/08/2026 - 34442 - 2018 B 04967 - 842 758 740 - A.B ETUDES

SASU AB ETUDES

SASU au capital de 3 000 Euros

Siège social : 42 rue des Etourneaux

33600 PESSAC

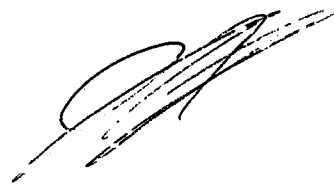
RCS : BORDEAUX 842758740

ANNEXES

Aux comptes annuels présentés en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

certifier conforme
Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 43 666 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 576 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes et règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A.B ETUDES**Néant * ☐Adresse de l'entreprise **42 rue des Etourneaux 33600 PESSAC**SIRET **8 4 2 7 5 8 7 4 0 0 0 0 2 6**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 5		3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut	Amortissements-Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	{ Fonds commercial*	010	012				
	{ Autres*	014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030	1 477	286		
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	1 477	286		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
	STOCKS						
	Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	21 551	18 951	17 156	
	{ Clients et comptes rattachés*						
	{ Autres* (3)	072	074	11 435	11 435	7 360	
	Charges constatées d'avance*	092	094				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	13 280	20 792		
Total II		096	098	46 266	43 666	45 307	
Total général (I + II)		110	112	47 742	43 666	45 594	
PASSIF							
				Exercice N	Exercice N-1		
				NET 1	NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3 000	3 000		
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		300	300		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132				
	Report à nouveau	134		19 454	7 609		
	Résultat de l'exercice	136		4 576	11 845		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		27 330	22 754		
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		5 494	4 800		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :	169	172	10 014	16 123		
	Comptes courants d'associés	173		828	1 677		
	Autres dettes	175			240		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		16 336	22 840		
Total général (I + II + III)		180		43 666	45 594		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.B ETUDES (SIREN: 842758740) — 19/05/2026 COGILOG Liasses 26.01
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.B ETUDES		Néant * ☐				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210						
	Production vendue { biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires 215		214						
		217		218		116 679		114 954		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222						
	Production immobilisée*			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230		239		81		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		116 918		115 035		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises)*			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242		33 259		40 287		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE* 243)			244		1 590		1 802		
	Rémunérations du personnel*			250		52 916		45 239		
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant 380)			252		20 580		14 648		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)			254		286		286		
	Dotations aux dépréciations			256		2 600				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)			262		18		7		
	Total des charges d'exploitation (II)				264		111 249		102 269	
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		5 668		12 766		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300		242		45		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) 348								
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		850		876			
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310		4 576		11 845		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		4 576		314		
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		850				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		242				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (art. 44 octies A) 987	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991		342				
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)	181	JEI (44, sexies A) 989							
	ZRD (44, undécies)	127	ZRR (44, quinquies) 138	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdécies) 992						
	ZFANG (44, quaterdécies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (44 septdécies) 993						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies A) 655	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies A) 643		Crédance report en arrière du déficit 346		350				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies B) 645	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies C) 647		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies F) 990						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies D) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies G) 649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 352		5 668		354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356					
Déficits antérieurs reportables :*				dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 370		5 668		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

A.B ETUDES (SIREN : 842768740) — 19/05/2026 COGILOG Liasses 26.01
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DIVERS À RÉINTÉGRER (détail de la rubrique 330 sur 2033-B)	
Libellé	Montant
AMENDES NON DEDUCTIBLES	242
TOTAL	242

[illegible]

AB ETUDES
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 42, rue des Etourneaux 33600 PESSAC
842758740 R.C.S. BORDEAUX,

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2025

Monsieur BOULANGER Arnaud, actionnaire unique et président de la société AB ETUDES, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **116 679** Euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **111 249** Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **33 259** Euros au 31/12/2025.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 590** Euros au 31/12/2025.
- Les salaires et traitements ressortent à **52 916** Euros au 31/12/2025, et les charges
- sociales correspondantes à **20 580** Euros au 31/12/2025.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **286** Euros au 31/12/2025.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **- 242** Euros au 31/12/2025.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **4576** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **1 477** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **1 477** Euros, soit un montant net de **0** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **43 666** Euros.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **27 330** Euros.
- Les emprunts et dettes ressortent à **0** Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **116 918** Euros au 31/12/2025.

Le résultat d'exploitation s'établit à **5 668** Euros.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultat Affectation

L'Actionnaire unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir un **bénéfice** de **4 576** Euros.

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de **19 454** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **24 030** Euros.

L'Actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **24 030** Euros, de la façon suivante :

- A titre de dividendes **10 854** Euros
- Au report à nouveau pour un montant de **13 176** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>	<i>Revenus non éligibles à l'ab</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribu</i>
+	0	+
	0	
	0	+

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à BORDEAUX
Le 15/06/2026

Le Président



A.B Études
42, rue des Étourneaux
33600 Pessac

AB ETUDES
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 42, rue des Etourneaux 33600 PESSAC
842758740 R.C.S. BORDEAUX

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU
15/06/2026
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Résultat Affectation

L'Actionnaire unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **un bénéfice** de **4 576** Euros.

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de **19 545** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **24 030** Euros.

L'Actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **24 030** Euros, de la façon suivante :

- A titre de dividendes 10 854 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 13 176 Euros

Pour copie certifiée conforme
Le Président

 **A.B Études**
42, rue des Etourneaux
33600 Pessac